



Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette

6211-24-085

Mémoire concernant le projet de parc éolien Nicolas-Riou

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Mémoire présenté par l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)
Octobre 2015

1. L'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA)

L'Association canadienne de l'énergie éolienne est une association sans but lucratif représentant plus de 250 membres du secteur de l'industrie éolienne, notamment des fabricants d'éoliennes, des fournisseurs de composantes, des promoteurs et des propriétaires de parcs éoliens ainsi que de nombreux fournisseurs de services (environnement, génie et de services). La mission de CanWEA est d'appuyer le développement responsable et durable de l'énergie éolienne au Canada.

Au Québec, les activités de CanWEA sont assurées depuis Montréal par le caucus québécois de l'Association. Le siège social est situé à Ottawa et CanWEA occupe également des bureaux à Toronto, Edmonton et Vancouver.

2. L'acceptabilité sociale : une priorité de l'industrie

L'acceptabilité sociale et l'engagement envers les communautés sont essentiels dans le développement de projets éoliens. Transparence, ouverture face aux préoccupations soulevées et communication avec les citoyens et les élus constituent les pierres d'assise pour s'assurer d'un développement harmonieux et durable. CanWEA travaille avec ses membres pour promouvoir et mettre en œuvre les meilleures pratiques de l'industrie.

CanWEA a publié un guide des Pratiques d'excellence en matière d'engagement communautaire et de consultation publique¹. Ce guide outille nos membres développeurs, mais également les communautés d'accueil dans le développement de projets basés sur les meilleures pratiques de l'industrie.

Il est tout de même important de mentionner qu'acceptabilité sociale ne veut pas nécessairement dire unanimité. Tout projet de développement peut avoir ses opposants, et ceci n'est pas exclusif au secteur éolien. Il est essentiel pour les promoteurs de tenter de développer un consensus dans la communauté et c'est sur cette recherche de consensus qu'il faut se concentrer et tenter d'atténuer les effets indésirables pour certains et répondre aux préoccupations des citoyens.

Constat I :

Après une décennie, l'expérience du développement éolien au Québec parle d'elle-même : les projets construits et ceux en cours de construction s'intègrent bien aux communautés qui les soutiennent dans une très large proportion. De plus, les Québécois appuient le développement de cette filière et souhaitent même la poursuite de son développement.

¹ CanWEA, *Pratiques d'excellence en matière d'engagement communautaire et de consultation publique*, <http://canwea.ca/pdf/canwea-communityengagement-report-f-final-web.pdf>.

3. L'exploitation de l'énergie éolienne : une activité compatible avec les autres usages du territoire

La mise en service de parcs éoliens a très peu d'impact sur les autres usages du territoire. Les éoliennes et leurs routes d'accès n'utilisent que moins de 1% de la superficie des territoires sur lesquels elles sont implantées. Les activités agricoles et forestières peuvent être maintenues pratiquement jusqu'aux bases des éoliennes, à la limite des aires de travail. C'est pourquoi dans plusieurs régions du Québec et du Canada, l'éolien et les autres usages du territoire cohabitent sans difficultés.

Par ailleurs, les contrats d'approvisionnement entre les promoteurs éoliens et Hydro-Québec Distribution prévoient qu'à l'échéance du contrat, si celui-ci n'est pas renouvelé, les terres utilisées doivent être remises dans leur état initial.

Constat II :

L'exploitation de parcs éoliens n'utilise qu'une très faible partie du territoire des projets. Des activités agricoles, forestières et récréotouristiques cohabitent avec des parcs éoliens dans plusieurs régions du Québec et du Canada.

4. L'énergie éolienne : l'une des formes de production d'électricité les plus sûres

La somme des preuves scientifiques et de l'expérience démontre clairement que les éoliennes ne représentent aucun danger pour la santé humaine. Si l'on compare l'énergie éolienne aux autres sources d'électricité, on constate qu'elle contribue à la réduction des émissions nocives dans l'atmosphère et qu'elle ne produit aucun déchet dangereux. C'est la conclusion que corroborent de nombreuses études scientifiques indépendantes.

L'énergie éolienne produit de l'électricité 100 % renouvelable, fiable et sécuritaire. Plusieurs études sur les impacts du son et des infrasons émis par les éoliennes sur la santé humaine ont été publiées dans les dernières années et démontrent clairement que les éoliennes n'ont pas d'impact sur la santé. Les études produites par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)², Santé Canada³, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario⁴, ainsi que celles de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) et de l'American Wind Energy Association (AWEA) détaillent les résultats obtenus. Cette somme des connaissances sur le sujet permet de répondre aux préoccupations des citoyens qui accueilleront un parc éolien dans leur communauté.

² INSPQ, *Éoliennes et santé publique : synthèse des connaissances*, 2013, https://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1633_EoliennesSP_SynthConn_MAJ.pdf.

³ Santé Canada, Étude sur le bruit des éoliennes et la santé : résumé des résultats, 2014, <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/noise-bruit/turbine-eoliennes/summary-resume-fra.php>.

⁴ Rapport du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, *Répercussion possibles des éoliennes sur la santé*, Mai 2010, http://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/wind_turbine/wind_turbine.pdf.

Constat III :

Les populations qui habitent à proximité des parcs éoliens vivent dans la très grande majorité des cas une expérience très positive. L'énergie éolienne est une technologie éprouvée qui, bien qu'assez récente au Québec, est déjà très bien implantée ailleurs dans le monde, notamment en Europe. Le Global Wind Energy Council (GWEC) évalue que plus de 240 000 éoliennes étaient en activité à la fin de 2013. Il n'y a aucune preuve scientifique à l'effet que le son et les infrasons émis par les éoliennes aient des impacts sur la santé.

5. Des impacts économiques importants

Les collectivités qui accueillent un parc éolien bénéficient de nouveaux revenus liés à l'exploitation des éoliennes et aux contributions versées par le promoteur. De nombreuses études démontrent que la présence d'éoliennes n'a aucun impact sur la valeur des propriétés avoisinantes⁵.

Dans le cas du projet éolien Nicolas-Riou, les éoliennes seront situées à plus de 1,85 km des résidences. Les éoliennes seront situées en territoire forestier et seront éloignées des périmètres urbains des municipalités environnantes de même que des résidences.

Constat IV :

Plusieurs études démontrent qu'il n'y a aucune corrélation entre la valeur des propriétés et la présence de parcs éoliens.

La *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec a permis l'éclosion d'une importante activité manufacturière dans la MRC de la Matanie et la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi qu'une activité économique importante dans la région métropolitaine de Montréal, où l'on retrouve près de 1000 emplois et de nombreux sièges sociaux⁶.

En novembre 2010, CanWEA rendait publique une étude sur les retombées économiques de la filière de l'énergie éolienne au Québec de 2005 à 2025⁷. Il s'agit de l'étude la plus détaillée et la plus complète sur

⁵ Voir à ce sujet la liste des études recensées par CanWEA (en anglais): <http://windfacts.ca/community-property>.

⁶ AVISEO CONSEIL, *Estimation du nombre d'emplois de la filière éolienne dans la région de Montréal*, 2015, http://canwea.ca/wp-content/uploads/2014/01/Portrait-des-emplois-montr%C3%A9alais-de-la-fili%C3%A8re-%C3%A9olienne_VF29juillet2015.pdf.

⁷ Thibaudeau, Jean-Claude, *Les retombées économiques de la filière éolienne québécoise – Rapport exécutif*, 2010, http://canwea.ca/pdf/economic_benefits_qc_summary_fr.pdf.

le sujet au Québec, mais également au Canada. L'étude a été réalisée par la firme Hatch avec la collaboration de M. Jean-Claude Thibodeau, professeur honoraire à l'INRS-Urbanisation, afin de mesurer l'impact économique de la filière éolienne au Québec.

Les chiffres de cette étude ont été actualisés en 2013 par Secor-KPMG. Il y est démontré que l'industrie éolienne emploie 5000 personnes au Québec et a généré des investissements de 10 milliards \$ dans l'économie québécoise⁸. En plus de la création d'emplois et des investissements liés à la construction des parcs, au transport, à la construction de routes, à la production de pièces et composants ainsi qu'aux services de génie-conseil (génie, environnement et juridique), la filière éolienne participe de façon importante à l'économie des régions du Québec. Plus de 25 millions \$ sont versés annuellement aux municipalités et propriétaires terriens et ce, pour la durée entière des contrats avec Hydro-Québec.

Dans le cas du projet éolien Nicolas-Riou, le milieu local sera partenaire à 50 % du parc éolien. Les revenus des partenaires du milieu sont estimés à environ 5,5 M \$ par année pour la durée du contrat d'approvisionnement, soit vingt-cinq ans. De plus, plus de 1,1 M \$ par année seront versés aux MRC accueillant le parc éolien. L'expérience démontre dans plusieurs collectivités du Québec que ces revenus permettront d'améliorer la qualité de vie de milliers de citoyens. Le parc éolien Nicolas-Riou prévoit la présence de 400 travailleurs au moment le plus fort des travaux de construction ainsi que la création de 10 emplois permanents pendant la phase d'exploitation et de nombreuses retombées indirectes au milieu d'accueil.

Constat V :

Les retombées économiques de la filière éolienne sont importantes tant pour les collectivités d'accueil des projets que pour l'ensemble du Québec. Le Québec dispose maintenant de la chaîne d'approvisionnement en éolien la plus développée au Canada. Ces retombées se déclinent en plusieurs milliers d'emplois, et aussi en dizaines de millions de dollars qui sont versés aux municipalités et aux propriétaires. Il s'agit d'un outil de création de richesse exceptionnelle pour toutes les régions du Québec. Chaque projet a donc des impacts économiques dans plusieurs régions du Québec, de Gaspé à Montréal.

6. L'énergie éolienne et la qualité de l'environnement

Le Québec a fait les bons choix énergétiques. Avec le développement des projets hydroélectriques de concert avec Hydro-Québec, le gouvernement du Québec s'est ainsi assuré que le Québec devienne un leader mondial en énergie renouvelable. Aujourd'hui, plus de 98 % de la production d'électricité de la province provient de sources renouvelables. Ainsi, la lutte aux changements climatiques se transporte sur d'autres fronts au Québec, soit les transports, mais également le chauffage des résidences et des

⁸ Secor-KPMG, *Retombées économiques de l'industrie éolienne québécoise*, mars 2013, http://canwea.ca/wp-content/uploads/2015/03/Secor-KPMG_Retomb%C3%A9es-%C3%A9olien.pdf.

édifices commerciaux ainsi que les procédés industriels existants.

Constat VI :

De nouveaux débouchés pour l'électricité renouvelable québécoise, incluant l'électricité de source éolienne, sont à prévoir, et ce, tant pour le marché domestique que pour les marchés d'exportation. L'idée d'un Québec où l'utilisation du pétrole est substantiellement réduite fait son chemin et devient de plus en plus envisageable. L'énergie éolienne a un rôle substantiel à jouer pour le Québec d'aujourd'hui et de demain.

L'énergie éolienne et l'hydroélectricité sont des partenaires naturels. La complémentarité entre les deux sources de production d'électricité vient principalement du fait que les barrages hydroélectriques servent de batteries naturelles en accumulant l'eau (donc l'énergie) lorsque le vent souffle, et en ouvrant les vannes lorsque le vent diminue. Par ailleurs, plus les parcs éoliens sont répartis sur le territoire, plus on réduit la variabilité de l'énergie éolienne et plus on renforce le réseau électrique du Québec.

Constat VII :

L'énergie éolienne est une ressource complémentaire à l'hydroélectricité québécoise. L'ajout de production éolienne sur le réseau constitue une forme de diversification du portefeuille de production d'électricité du Québec, lequel est présentement hydroélectrique à plus de 95 %. Dans un contexte où l'ampleur des impacts résultants des changements climatiques est encore mal connue, il apparaît prudent de ne pas dépendre d'une source unique de production à long terme. En poursuivant le développement de son potentiel éolien en parallèle avec le développement des ressources hydroélectriques, le Québec sera mieux positionné pour faire face aux changements à venir dont la portée nous est encore inconnue.

7. Conclusions

Pour assurer un développement harmonieux et durable des projets éoliens, il est essentiel de travailler conjointement avec les municipalités et les citoyens, et ce, bien en amont dans l'élaboration des projets. L'acceptabilité sociale, nécessaire, n'est pas synonyme d'unanimité, et nous devons en tenir compte dans chacune des analyses des projets. CanWEA travaille avec l'industrie pour améliorer constamment les meilleures pratiques, en s'inspirant de ce qui se fait le mieux dans le monde.

L'énergie éolienne est bénéfique pour le Québec et ses régions, et ce, tant sur les plans économique, environnemental et social.

La réalisation des projets alloués par appels d'offres est importante pour l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa *Stratégie énergétique 2006-2015*. Le projet Nicolas-Riou, tout comme les deux autres projets sélectionnés en 2014 dans le cadre du quatrième appel d'offres, assurera une partie de la transition de l'industrie vers la prochaine politique énergétique.

L'énergie éolienne est une filière énergétique 100% renouvelable, fiable et sécuritaire. Des centaines de milliers de personnes résident près de parcs éoliens et la très grande majorité vivent une expérience positive. Plusieurs études scientifiques ont confirmé le fait que les éoliennes ne sont nullement dangereuses pour la santé, incluant des agences de santé publique au Québec ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. De plus, l'électricité 100 % renouvelable produite par les éoliennes fait partie de la solution : elle permet de réduire les émissions polluantes et les gaz à effet de serre.

Le projet éolien Nicolas-Riou sera détenu à 50 % par les partenaires publiques regroupant les MRC du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Première Nation Malécite de Viger et représente le plus grand parc éolien communautaire à parts égalitaires au Québec.

Ces municipalités tireront des revenus et des bénéfices importants de l'exploitation du parc éolien, dont les investissements sont estimés à 500 millions \$. De plus, le projet sera situé majoritairement en secteur non habité et cohabitera avec les autres usages du territoire.

En somme, l'énergie éolienne est la forme d'énergie toute désignée pour compléter l'hydroélectricité. Le Québec a fait les bons choix dans le passé et continue de le faire en choisissant l'énergie éolienne.